

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRODUITS – Version du 22 avril 2005

Appelé aussi « Annexe P »

Ref. : HS.CGV.Produits.22042005

1 - Objet

HERMITAGE SOLUTIONS SARL fournit à ses CLIENTS les produits informatiques figurant dans son catalogue en vigueur conformément aux présentes conditions générales. Celles-ci s'appliquent automatiquement entre HERMITAGE SOLUTIONS SARL et ses CLIENTS pour toutes les ventes présentes et futures. Elles écartent les conditions générales et spécifiques d'achat des CLIENTS et ne peuvent être modifiées ou complétées que par un avenant accepté par HERMITAGE SOLUTIONS SARL.

2 - Commandes

Par référence au catalogue en vigueur de HERMITAGE SOLUTIONS SARL, par lequel le CLIENT prend connaissance et accepte les présentes conditions, le CLIENT passe des commandes fermes de produits. HERMITAGE SOLUTIONS SARL accepte les commandes soit par la livraison des Produits dans les conditions figurant sur les factures correspondantes et émises par HERMITAGE SOLUTIONS SARL, soit par l'émission, dans les 8 jours ouvrés de la réception de la commande, d'un accusé de réception de commande par lequel elle indique les termes et conditions de son acceptation, et notamment les présentes conditions générales. Du fait des lois et réglementations, d'erreur manifeste, de l'évolution rapide des produits informatiques et des ruptures de stock, HERMITAGE SOLUTIONS SARL peut toujours apporter des modifications à une commande, sous réserve que les produits de remplacement soient si possible de technologie et de prix sensiblement équivalents. HERMITAGE SOLUTIONS SARL adresse alors au CLIENT un accusé de réception modificatif, qu'il a 8 jours pour contester.

3 - Livraison de marchandises

Les délais de livraison éventuellement donnés ou acceptés par HERMITAGE SOLUTIONS SARL sont toujours des délais indicatifs basés sur un délai moyen prévisionnel. En aucun cas, un retard de livraison ne peut emporter pénalités au bénéfice du CLIENT. Dès sortie du magasin de HERMITAGE SOLUTIONS SARL, les produits sont placés sous la responsabilité du CLIENT qui supporte alors tous les risques, pertes ou dommages et prend les couvertures nécessaires. Une commande peut être livrée en plusieurs fois. Le CLIENT doit, en cas d'avarie, de manquant, de non conformité de la livraison, faire toute constatation nécessaire sur le bon de livraison et confirmer ses réserves dans les 48 heures par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur et de HERMITAGE SOLUTIONS SARL. Passé ce délai, le CLIENT n'est plus en droit de contester la livraison.

4 - Livraison de licences électroniques

Certains logiciels sont livrés par voie électronique à l'adresse courriel qui devra nous être indiqué lors de la commande. En règle générale, les licences électroniques contiennent un lien de téléchargement du produit, charge au CLIENT de télécharger le produit. La sauvegarde du produit téléchargé s'effectue sous la responsabilité du CLIENT, à qui il appartient de procéder à UNE SAUVEGARDE UNIQUE du produit téléchargé sur un support inaltérable approprié. Toute autre reproduction, sous quelque forme que ce soit est constitutive de contrefaçon et engagera la responsabilité du CLIENT.

La perte du produit téléchargé, consécutive à l'absence de sauvegarde, ne pourra donner lieu ni au remplacement de celui-ci, ni à indemnisation.

5 - Frais de transport

Les frais de transport sont toujours à la charge du CLIENT. Pour la France Métropolitaine en dehors des livraisons expresses, il est facturé au CLIENT par commande un forfait minimum de 8 Euro hors taxes. En dehors

de la France métropolitaine, en cas de livraison expresse ou en cas de service demandé par le transporteur (contre remboursement, etc.), les frais réels seront facturés au CLIENT.

6 – Langue du produit

Les produits en provenance de pays étrangers ne sont pas toujours traduits dans la langue du client. Le client est informé de ces dispositions et s'informerait auprès de Hermitage Solutions, et ne pourra faire valoir ce motif pour non paiement ou demande de retour avec remboursement.

7 - Prestations de services

Sur demande expresse du CLIENT et acceptation de HERMITAGE SOLUTIONS SARL, celle-ci peut assurer ou faire assurer pour les produits qu'elle aura commercialisés, l'installation, la mise en ordre de marche et la formation. Ces prestations sont facturées au tarif en vigueur à la date de la commande, et seront soumises à des conditions contractuelles particulières.

8 - Garantie et retour

La garantie est celle proposée par le constructeur/éditeur du produit commandé en cas de défaut ou bogue. L'acheteur est expressément informé que Hermitage Solutions n'est pas le producteur/éditeur/concepteur des produits, au sens de la loi n°98-389 du 19 mai 1998 et relative à la responsabilité du fait des produits défectueux. En conséquence, en cas de dommages causés à une personne ou à un bien par un défaut du produit, seule la responsabilité du producteur/éditeur/concepteur de celui-ci pourra être recherchée par le client, en aucun cas Hermitage Solutions ne saurait voir sa responsabilité engagée à quelque titre que ce soit.

9 - Exonération de Responsabilité

DE CONVENTION EXPRESSE ENTRE LES PARTIES, HERMITAGE SOLUTIONS SARL EST SOUMISE AU TITRE DES PRESENTES A UNE OBLIGATION DE MOYENS. EN AUCUN CAS HERMITAGE SOLUTIONS SARL NE PEUT ETRE RESPONSABLE (A) DE DOMMAGES DIRECTS ET INDIRECTS ET/OU MATERIELS ET IMMATERIELS, (B) DE DOMMAGES LIES A UN RETARD DE LIVRAISON, UN MANQUANT OU UNE AVARIE, (C) DE DOMMAGES LIES A UNE NON-CONFORMITE AUX BESOINS DU CLIENT, (D) OU DE DOMMAGES DUS A UNE CAUSE INDEPENDANTE DE LA VOLONTE DE HERMITAGE SOLUTIONS SARL. LE CLIENT RECONNAIT EXPRESSEMENT ET SANS CONTESTATION POSSIBLE L'EXONERATION TOTALE DE RESPONSABILITE DE HERMITAGE SOLUTIONS SARL. IL S'ENGAGE A SOUSCRIRE TOUTES LES ASSURANCES NECESSAIRES A SON ENTIERE COUVERTURE

10 - Prix et paiement

Le prix des produits est celui du tarif en vigueur figurant dans le catalogue de HERMITAGE SOLUTIONS SARL au moment de la réception de la commande. Les prix sont sujets à modification sans préavis et/ou peuvent faire l'objet de remise. Le prix à payer est celui qui est spécifié sur la facture et/ou l'accusé de réception de commande émis par HERMITAGE SOLUTIONS SARL. Une éventuelle remise accordée au CLIENT peut toujours être modifiée ou annulée pour toute nouvelle commande. Les factures sont émises au jour de la mise à disposition des produits au magasin de HERMITAGE SOLUTIONS SARL. Les délais et modalités de paiement standard, éventuellement modifiables, sont le paiement comptant à la commande par chèque français ou virement pour les clients occasionnels, et de 30 jours nets date de facture par chèque français ou virement pour les clients en compte après acceptation. Ces conditions peuvent être revues à chaque commande en fonction des garanties de solvabilité présentées. Tout retard de paiement entraîne (a) des frais financiers au taux de 1,5 % par mois prorata temporis, (b) l'application d'une clause pénale égale à 10 % du prix de vente hors taxe, (c) et l'exigibilité immédiate des factures non encore échues. De plus, tout incident bancaire entraîne le paiement par le CLIENT des frais bancaires supportés par HERMITAGE SOLUTIONS SARL plus 2% du montant de l'impayé correspondant aux frais de gestion. Le CLIENT s'interdit d'exercer un droit de rétention quelconque sur le montant du prix dû aux échéances prévues. Toute inexécution totale ou partielle de l'une de ces obligations entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes encore dues à quelque titre que ce soit, l'annulation des éventuelles remises accordées ainsi que la suspension de toute livraison.

11 - Résolution

Le CLIENT ne peut pas annuler une commande. Dans l'hypothèse où HERMITAGE SOLUTIONS SARL accepterait une annulation de commande, le CLIENT paiera un forfait de 45 Euros pour frais de gestion. Toute commande acceptée ne peut être résolue que (a) par accord exprès des deux parties, (b) par décision de justice, (c) par HERMITAGE SOLUTIONS SARL seule dans le cas de facture restée impayée malgré une mise en demeure, ou dans le cas de reprise de matériel au titre de la réserve de propriété, (d) ou par le CLIENT seul dans le cas de mise en demeure de livrer restée infructueuse plus de 30 jours.

12 - Clause de réserve de propriété

Aux termes de la loi du 3 juillet 1985, HERMITAGE SOLUTIONS SARL reste propriétaire des produits jusqu'au complet paiement du prix de vente par le CLIENT, et ce pour toutes les ventes présentes et futures. A défaut de paiement total ou partiel, HERMITAGE SOLUTIONS SARL est en droit, sans formalités préalables et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du CLIENT sans que celui-ci puisse s'y opposer, et à ses frais, la restitution du matériel.

Les présentes conditions de reprise s'appliquent également pour tout produit qui n'aurait pas été vendu et que HERMITAGE SOLUTIONS SARL souhaiterait légitimement reprendre (prêt, location, dépôt...).

Concernant les logiciels, il est rappelé qu'aucun droit de propriété n'est transféré au CLIENT, lequel bénéficie du seul droit d'utilisation conformément aux dispositions de la licence jointe au support ou ci-annexé.

13 - Contrôle de la destination finale

Pour les produits concernés par la réglementation du Commerce International, notamment les solutions cryptographiques, les CLIENTS doivent obtenir, avant toute revente ou exportation, l'autorisation préalable de HERMITAGE SOLUTIONS SARL et des autorités compétentes françaises et étrangères.

13 - Attribution de compétence

TOUT LITIGE EST DE LA COMPETENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON.

Lu et approuvé, Le CLIENT :

Signature

Nom, prénom, qualité

Date